



Val-de-Ruz



Procédure de remboursement à la suite de l'achat d'un Magic Pass « enfant ou étudiant », saison 2022-2023

Exclusivité pour les enfants nés de 2007 à 2016
et les étudiants/apprentis (maximum 25 ans)
domiciliés dans la Commune de Val-de-Ruz

Cette procédure est valable pour toutes les familles ayant leurs papiers déposés sur le territoire communal de Val-de-Ruz au moment de l'achat d'un ou plusieurs abonnement(s) Magic Pass « enfant ou étudiant/apprenti » via la plateforme de commande www.magicpass.ch.

Participation au Magic Pass « enfant ou étudiant » saison 2022-2023 * A télécharger sous www.val-de-ruz.ch *	
Magic Pass enfant (nés de 2007-2016) – incluant la mise à disposition gratuite pour les activités scolaires	Participation de CHF 60.00 par abonnement
Magic Pass étudiant/apprenti (maximum 25 ans)	
Coordonnées des abonnements Magic Pass « enfant ou étudiant »	
Nom et prénom :	Date de naissance :
A joindre impérativement :	
• Photocopie du Magic Pass pour la saison 2022-2023 • Pour les étudiants et apprentis : présentation d'une carte étudiant	
Coordonnées pour remboursement	
Nom et prénom :	
Adresse :	Localité :
N° de tél. :	Email :
N° IBAN :	
Délai de transmission du formulaire de remboursement : 31 octobre 2022	
Transmission par :	
○ Email : loisirs.val-de-ruz@ne.ch ○ A déposer : à Cernier, aux guichets Epervier 6 ou Epervier 2 ○ Courrier postal : Commune de Val-de-Ruz, Sports-loisirs-culture, Epervier 6, 2053 Cernier	